

Politique | Bassines : Une signature de protocole d'accord sur le projet de seize réserves d'eau provoque un malaise politique



La signature du protocole d'accord sur le projet de seize réserves d'eau destinées à l'agriculture a eu lieu ce mardi 18 décembre à la préfecture de Niort. Treize signataires ont eu quelques difficultés pour se réunir, puisque le collectif « Bassines, non merci » leur bloquait l'entrée. Ce protocole a vu le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine, ce qui a entraîné la démission de la délégation de la qualité de l'eau pour Nicolas Thierry et celle du bureau du Parc naturel régional Marais-poitevin pour le conseiller régional Nicolas Gamache. Ces bassines créent le débat et soulèvent plusieurs questions, notamment celles de la pénurie de l'eau et de l'irrigation agricole raisonnée.

Ce mardi 18 décembre, dans la matinée, une centaine de personnes du collectif « Bassines, non merci » manifeste devant la préfecture des Deux-Sèvres à Niort. Initialement prévue à 10 heures, la signature du protocole d'accord sur le projet de seize réserves d'eau destinées à l'agriculture a été retardée d'une demi-heure car les manifestants ont bloqué l'accès au bâtiment. Au total, ils étaient 13 à signer ce document : la préfète des Deux-Sèvres, le représentant du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, le représentant de la Coopérative de l'eau, le président de la chambre d'agriculture, les maires d'Amuré et de Plaine d'Argenson, les représentants de la Cle (Commission locale de l'eau) Sèvre niortaise-marais poitevin, de Deux-Sèvres Nature Environnement, de la Coordination de défense du Marais poitevin, de la fédération de pêche des Deux-Sèvres, du Parc naturel régional du Marais poitevin, du Curet (Collectif d'uxellois pour le respect de l'environnement de leur territoire).

De 19 à 16 bassines

Cette signature conclut la rédaction du protocole d'accord établi le 19 novembre dernier, après 7 heures de réunion, d'échanges et de compromis entre les différents partis. De 19 bassines, contenues dans le projet initial, il n'en reste plus que seize dont (treize en Deux-Sèvres, deux en Charente-Maritime et une dans la Vienne). En contre-partie, les agriculteurs irrigants s'engageaient à modifier leurs pratiques en diminuant les volumes d'eau prélevés (moins six millions de m³ en été et l'hiver, les retenues ne sont pas remplies s'il fait trop sec). Ces

derniers s'engagent également à utiliser moins de pesticides.

Le 20 novembre, Delphine Batho, député Génération écologie des Deux-Sèvres avait soutenu cet accord dans une communiqué « ce protocole constitue un tournant positif pour l'agriculture deux-sévrienne dont l'avenir est désormais clairement positionné vers le développement de l'agriculture biologique, le maintien de l'élevage, les pratiques agronomiques bonnes pour la biodiversité et bonnes pour l'amélioration du revenu agricole. Les volumes d'irrigation sont réduits et l'accès à l'eau est conditionné au respect d'engagements agro-écologiques obligatoires en matière de réduction des pesticides, de diversité des assolements, des reconquêtes de la biodiversité terrestre et aquatique, notamment par la plantation de haies. »

Démissions et polémiques

Ce lundi, c'était au tour de la Région d'accorder son soutien lors de la séance plénière de la région Nouvelle-Aquitaine. Une participation financière, à hauteur de 15 millions d'euros, a également été votée. Ce qui a réveillé Nicolas Thierry, vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité. Il a averti Alain Rousset de sa démission de la délégation à la qualité de l'eau. Une première. « C'est la première fois qu'un vice-président rend sa délégation pour divergence au sein de la majorité à la région. La décision sur ce protocole ne me convient pas. Je veux être en cohérence avec moi-même et mes idées politiques. J'ai donc pris la décision de démissionner de la délégation. La région a voté, lundi, le financement de 16 grandes retenues d'eau sur un territoire qui est déjà en déficit hydrique. La région va financer la captation d'eau. Je ne veux pas cautionner ça », explique l'élus écologiste à la région Nouvelle-Aquitaine. Autre écologiste, Nicolas Gamache, conseiller régional des Deux-Sèvres, a quant à lui, démissionné du bureau du Parc Naturel régional (PNR) Marais-Poitevin. « Au regard d'une décision de bureau, il y a une dizaine de jours, nous avons fait en sorte que le PNR ne participe pas à la signature du protocole. Visiblement, il y a eu un retournement de situation, et cela sans concertation » L'élus n'a également pas voté les délibérations du conseil régional, ce lundi. « Je peux entendre qu'il y ait un besoin pour l'irrigation de retenues de substitution. Mais le protocole n'a pas fait l'objet de projet de territoire. Ensuite, il n'y a pas de remise en cause du modèle agricole. Et je trouve que les scientifiques n'ont pas été suffisamment consultés, car ce débat autour de l'agriculture met en avant un enjeu fondamental : la question de l'eau. J'espère qu'il n'y aura pas trop de pénurie. »

Le sujet des bassines d'eau est très clivant, aussi bien au niveau politique qu'au niveau des agriculteurs et des habitants. L'eau risque encore de couler sous les ponts. Les élus écologistes ne comptent pas forcément en rester là. Puis se pose également la question de la jurisprudence. « Ce protocole risque d'entraîner d'autres signatures, sur le territoire de l'ex-Poitou-Charentes, il y aurait plus de 200 projets de bassines comme celles-là », avertit Nicolas Gamache.

Les engagements de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Au lendemain de la signature du protocole d'accord sur le projet de seize réserves d'eau destinées à l'agriculture, ce mercredi 19 décembre, Jean-Marc Renaudeau, président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, a réagi par l'intermédiaire d'un communiqué. « Après six mois de médiation, nous signons le protocole du bassin Sèvre-Mignon, rappelle-t-il, la Chambre d'agriculture se félicite de cette issue positive, qui fera date dans l'évolution d'une gestion partagée de ce bien commun qu'est l'eau. » Le président souligne le fait que les agriculteurs sont soutenus pour entamer leur transition et s'adapter au réchauffement climatique tout en respectant l'engagement collectif vers une irrigation durable. La Chambre sera également présente auprès des professionnels pour réaliser des diagnostics, former les agriculteurs aux changements de pratiques, maintenir et développer les filières à valeur ajoutée, animer des groupes de progrès, participer au schéma directeur de la biodiversité, suivre et évaluer la mise en place du protocole dans chaque exploitation ayant l'accès à l'eau. Enfin Jean-Marc Renaudeau « s'engage à rendre compte régulièrement de l'avancement du projet, en toute transparence » à tous les citoyens et organisations intéressés par ce projet, « ceux qui ont signé le protocole et ceux qui ne l'ont pas signé ».

Julien Privat

Crédit Photo : Claude Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 18/12/2018

[Url de cet article](#)